DCSA
INGENIEUR CONSEIL

Formulaire détaillé - calcul des surfaces à déclarer au PC

Station : LA TOUSSUIRE
Opération : TC 10 Vallée Perdue
Date : vendredi 18 octobre 2024
Plans visés : CARNET DAET TO 222.2360 000 A
Destination : Service public ou d'intérêt collectif (si PLU -> Tableau 4.5) ou Equipement d'intérêt collectif et services publics > Equipements sportifs (si RNU -> Tableau 4.6)

Gare	Niveau	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée (B)	Surface créée par changement de destination (C)	Surface supprimée (D)	Surface supprimée par changement de destination (E)	Surface totale = A + B + C - D - E
G3							
	Existant	37,90					37,90
	Quai		18,90				18,90
	N-1						0,00
	N+1						0,00
	Combles						0,00
G4			1403,66				1403,66
	Existant						0,00
	Quai						0,00
	N-1						0,00
	N+1						0,00
	Combles						0,00
							0,00
Total		37,90	1422,56	0,00	0,00	0,00	1460,46

Calcul de la SDP (Surface de Plancher)

La SDP est calculée en prenant toute la surface intérieure des **locaux clos et couverts au nu intérieur**, dont on déduit :
- le surfaces correspondant à l'**épaisseur de l'isolant**
- **les embrasure**s des portes et fenêtres
- les surfaces de hauteur **inférieure à 1.80m de haut**
- **les vides et trémies** (espaces sous les escaliers et ascenseurs)
- les surfaces aménagées pour le **stationnement des véhicules**, motorisés ou non (garages auto, vélo...)
- les surfaces des combles **non aménageables** pour l'habitation ou pour des activités à caractère provessionel, artisanal, industriel ou commercial (par exemple, combles avec encombrement de la charpente important ou plancher ne pouvant pas supporter de charges)
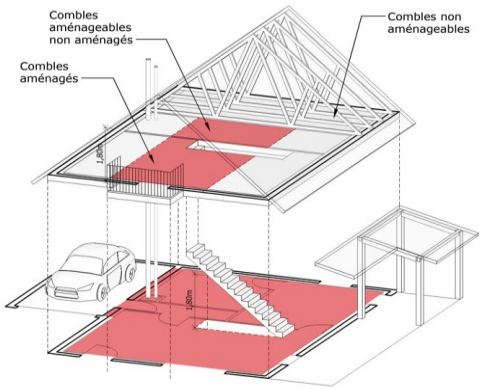
SURFACE DE PLANCHER